



## Aménagement de Sécurité Ecole

### Contexte de l'opération

C'est dans le cadre du conseil d'école du 5 novembre 2013, que les parents d'élèves ont exprimé leurs inquiétudes en matière de sécurité. Dans le compte rendu il est noté : « *Est-il possible d'installer des dos-d'âne devant nos écoles afin de réduire la vitesse de passage des véhicules ?* »

Lors du conseil d'école du 6 mai 2014 , Monsieur le Maire a porté à la connaissance des parents d'élèves la réponse à leur question extrait : « *Monsieur LIOT répond à un questionnement des parents du dernier conseil d'école concernant la sécurité devant l'école de Vadalle à l'arrivée des enfants et au moment du bus le matin et le soir. Les parents étaient inquiets car les automobilistes roulaient très vite devant l'école de Vadalle. Le Conseil Général a été consulté afin de savoir ce qui pouvait être mis en place afin d'amener les automobilistes à ralentir. La réponse la plus efficace semble être un plateau ralentisseur.*

 »

Une commission de sécurité routière a été créée afin d'étudier avec tous les acteurs concernés les solutions possibles à apporter. Il ressort de cette commission du 10 octobre 2014, le besoin de faire réaliser par l'ATD16 une étude de sécurité visant à améliorer la sécurité des usagers dans la traverse du bourg de Vadalle.

Plus précisément, au vu de l'urgence, il est retenu d'étudier une zone à 30 Km/h avec des mesures d'accompagnement comme la mise en place d'un plateau ralentisseur dont sa longueur doit être adapter au contexte pour réduire les vitesses mais aussi sécuriser les traversées piétonnes de l'école, Mairie et parking. Cet équipement doit répondre à des recommandations techniques, caractéristiques géométriques, signalisation etc.

L'ATD16 souligne son efficacité et la nécessité d'ajouter des repères verticaux pour bien marquer l'emplacement. L'ADA réalisera les mesures de vitesse après la création éventuelle de la zone 30 et du plateau.

La note pré-opérationnelle, résultat de l'étude de l'ATD16, a ensuite été présentée le 26 mars 2015 (voir PJ).

### Définition de l'opération

Il s'agit de réaliser un plateau ralentisseur de 20 ml de long et sur les deux voies de circulation, au droit de l'école, de réaliser de chaque côté des canalisations d'évacuation des eaux de pluie, de maîtriser le cheminement des piétons par la pose de barrière de ville.

L'arrivée sur le plateau des véhicules entrant dans le village sera également ralenti par la diminution visuelle de la chaussée qui s'étend actuellement jusqu'au mur d'entrée des maisons. Un trottoir en stabilisé calcaire blanc permettra de réduire la chaussée et matérialisera le cheminement piéton en partant de l'école. La plantation d'un arbre de haute tige le long de la haie existante renforcera l'effet visuel de réduction d'espace et quelques massif sur le mur du parking viendront compléter cet effet.

La signalisation réglementaire sera posée en regard de cet aménagement avec une limitation de la vitesse à 30 Km/h

La Maîtrise d'œuvre est assurée par la commune en relation avec les acteurs concernés.

*Les plans annexes présentent l'opération.*

## *Calendrier des travaux*

- Avril 2015 demande de subvention
- Mai 2015 lancement de la consultation
- juillet 2015 réalisation des travaux

Nota : les travaux seront réalisés en période de vacances scolaires afin de ne pas perturber l'accès à l'école et en particulier pour les bus de transport scolaire.

## *Plan de Financement*

Le plan de financement a été établi sur la base de deux devis d'opérateurs économiques chacun spécialisés dans son domaine d'activité, les Sociétés SCOTPA et Garden Déco voir annexes). Le montant total des devis est inférieur à l'estimation de l'ATD16 (38 493 € HT).

Le plan de financement concerne la totalité des travaux :

Réalisation du plateau et des accessoires de sécurité : 24 940.35 € HT

Aménagement des espaces verts : 964.75 € HT

Montant total des travaux HT : 25 905.10 € HT

TVA à 20% : 5 181.02 €

Montant total TTC : 31 086.12 €

Le financement de cette opération est envisagé comme suit :

• Subvention Conseil Départemental au titre des amendes de police espérée (50%)	12 952.55 €
• Région Poitou-Charentes espérée (25%)	6 476 €
• Commune	11 657.57 €
<hr/>	
<b>Total</b>	<b>31 086.12 €</b>

# Annexes

## Localisation du Projet

